

Pacte productif 2025

Présentation du 03 mars 2020



Le Pacte productif comporte 4 volets majeurs

Volet environnemental

- Décarbonation des filières et soutien aux investissements verts
- Biodiversité et économie circulaire
- « Etat exemplaire » (achats publics, garanties export, portefeuille de participation)

Volet compétitivité (« Produire en France »)

- Baisse des impôts de production
- Favoriser le Made in France
- Développer l'Industrie du Futur (productivité et montée en gamme)

Volet compétences

- Mettre en place une GPEC de la nation à horizon 2030, déclinée dans les régions
- Etablir des plans d'action pour les métiers prioritaires

Volet innovation

- Accélérer la croissance des marchés porteurs
- Financer l'innovation de rupture



**2 axes
transverses:**

Volet européen

- Environnement: MIC, BEI
- Innovation: Horizon Europe, NER400...

Volet territorial

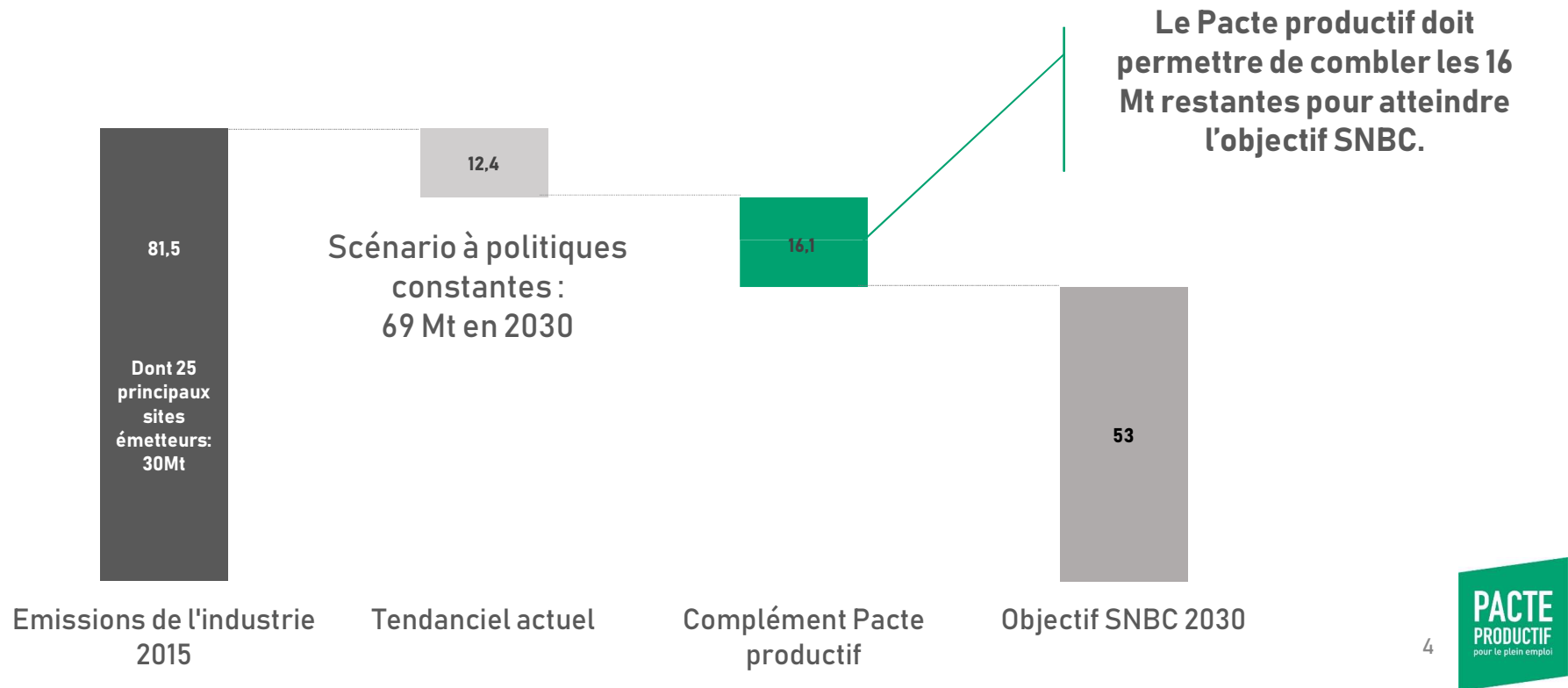
- Mesures de décentralisation
- Territoires d'industrie
- *French Fab investment desk*

Volet environnemental

Faire de la France une économie neutre en carbone à horizon 2050, plus circulaire et respectueuse de la biodiversité

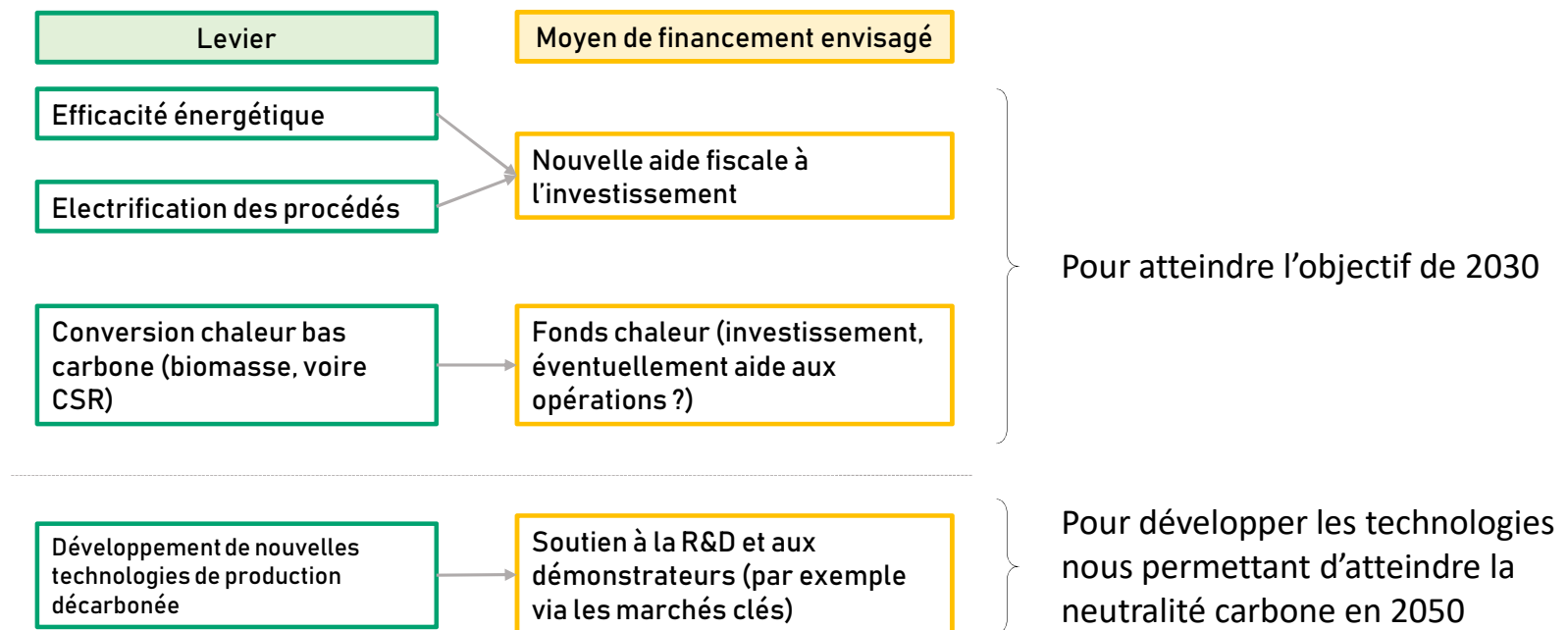
Décarbonation de l'industrie

Les émissions de CO2 doivent chuter de 30 Mt environ entre 2015 (émissions de l'industrie française = 81,5 Mt de CO2) et 2030 (objectif fixé par la SNBC = 53 Mt). Au rythme actuel, nous réaliserons seulement 40% de l'effort. Le Pacte productif doit rendre possibles les 60% restants.



Soutenir les investissements verts

De nouveaux dispositifs de financement de la transition environnementale de l'industrie sont à l'étude.



Produire en France

Être compétitif pour produire en France

Diagnostic sur la fiscalité des entreprises

Les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises en France sont parmi les plus élevés en Europe.

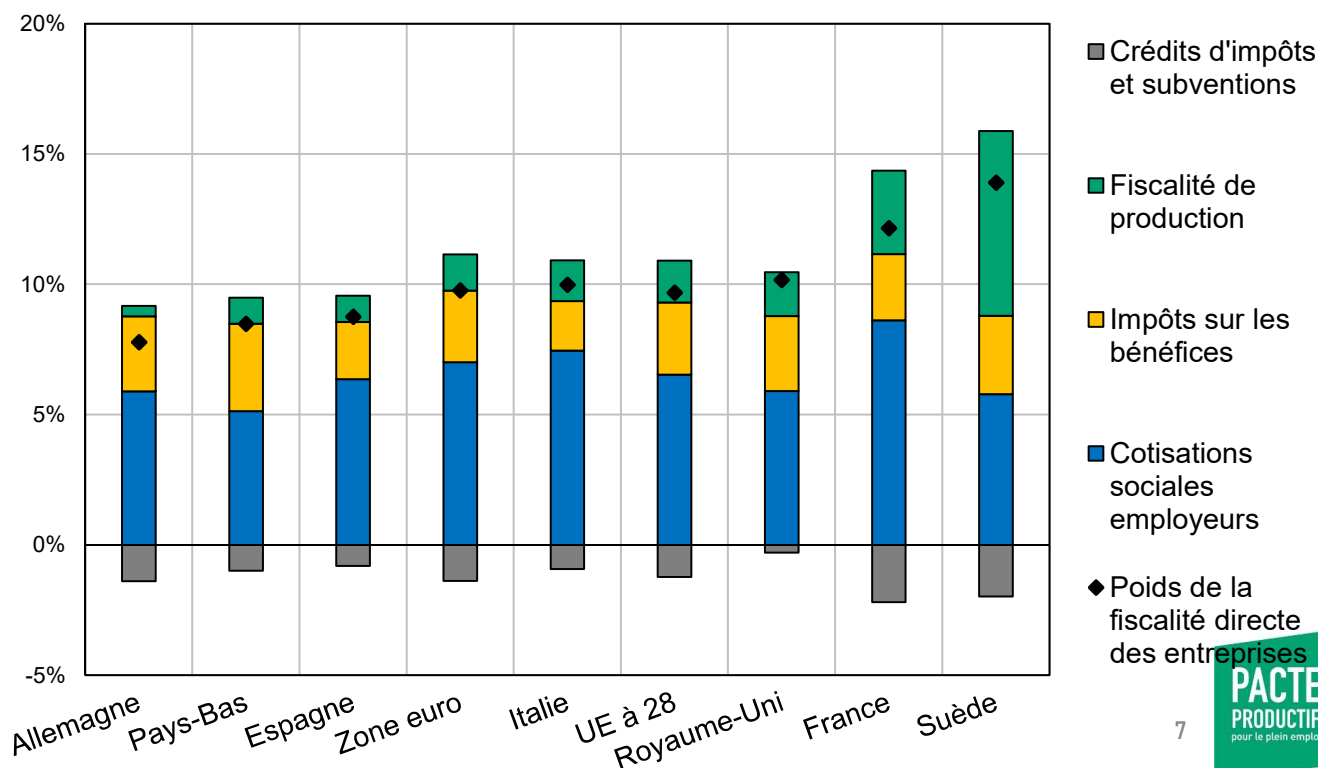
La baisse du coût du travail (allègement des cotisations employeurs) a renforcé la compétitivité-coût.

La baisse actuelle du taux d'IS améliore l'attractivité de la France.

La France se distingue encore par un niveau élevé d'impôts de production (3,2% du PIB en 2018 vs 1,6% en moyenne dans l'UE).

La fiscalité de production est donc le dernier chantier, en commençant en priorité avec les impôts les plus distorsifs.

Poids des impôts acquittés par les entreprises en 2018 (en points de PIB)



Produire en France

Être compétitif pour produire en France – autres mesures envisagées

Messages principaux:

« Fabriqué en France »

Accélérer et simplifier les implantations industrielles avec la loi ASAP.

Outiller les opérateurs de réseaux pour pouvoir exclure les offres dont le contenu européen est inférieur à 50%.

Renforcer l'information obligatoire du consommateur sur l'origine des produits alimentaires.

Approvisionnement

Développer le recyclage et la revalorisation dans le titane et les terres rares pour réduire notre dépendance aux importations.

Imposer progressivement des critères de durabilité et de responsabilité dans les approvisionnements, en commençant d'ici fin 2021 avec les batteries pour les véhicules électriques.

Volet compétences

Anticiper les besoins de recrutement pour atteindre le plein emploi à horizon 2025.

Développer une GPEC à l'échelle de la Nation

Les transitions numérique et environnementale vont faire évoluer profondément nos emplois. Nous projetons les besoins futurs des entreprises afin de former, d'orienter et d'accompagner la reconversion vers les métiers qui recruteront le plus d'ici 2030.

L'étude « prospective des métiers et qualifications » sera rendue publique fin mars:

- c'est une projection de l'économie française à horizon 2030 pour **quantifier les déséquilibres entre métiers et formations**.
- elle s'appuie **sur un scénario qui permet d'atteindre la SNBC**.



Des plans d'actions seront établis sur 10 métiers prioritaires, en fonction des enjeux:

- disponibilité des compétences (exemple: techniciens et agents de maintenance de l'électricité et de l'électronique, ingénieurs en informatique) ;
- attractivité des métiers (exemple: services à la personne, ouvriers du bâtiment) ;
- transformation des conditions d'exercice, pour sécuriser les parcours professionnels.

Placer la France à la frontière technologique

Accélérer la croissance des marchés porteurs

Une nouvelle vague d'investissement d'avenir permettra de financer la recherche, l'innovation et l'industrie. Une part significative permettra de financer les stratégies d'accélération de certains marchés identifiés comme prioritaires par le Conseil de l'innovation.

Cette enveloppe permettra de soutenir toute la chaîne de valeur de l'innovation : des programmes de recherche fondamentale, des grands défis pour l'innovation de rupture, et des projets d'industrialisation comme le plan batteries.

La Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) inclura également ces marchés clés dans ses programmes prioritaires de recherche.

Les programmes européens (EIC, Horizon Europe) seront mobilisés en complément (leurs orientations se négocient jusqu'à l'été 2020).

04/03/2020

% MARCHÉS CLÉS RETENUS PAR ENJEU SOCIÉTAL

Souveraineté dans le numérique

Santé

Alimentation saine et durable

Environnement / transition énergétique

Exemple pour l'hydrogène:

- produire de l'hydrogène vert à bas coût avec une offre d'électrolyseur européenne;
- développer une filière européenne pour la mobilité lourde;
- décarboner le trafic aérien.

PACTE
PRODUCTIF
pour le plein emploi

Engagements

04/03/2020

13



Engagements

Les entreprises et filières sont invitées à faire connaître leurs engagements au service de l'ambition du Pacte productif.

Les filières ont déjà prévu de renforcer les engagements pris dans le cadre du Conseil national de l'industrie :

- (i) La décarbonation et l'économie circulaire (émissions de CO2, collecte et revalorisation des déchets) ;
- (ii) L'innovation (lancement de projets au niveau européen) ;
- (iii) Les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants ;
- (iv) La formation professionnelle et l'attractivité des métiers, l'inclusion par l'emploi, la réduction de la pénibilité des métiers.

Les principales entreprises pourraient être invitées à prendre des **engagements individuels** sur deux thématiques :

- (i) La transition environnementale : émissions de CO2 et revalorisation des déchets liés à l'activité de l'entreprise ;
- (ii) Le développement humain : salariés suivant une formation liée à l'emploi, apprentissage, emploi des seniors, attractivité des métiers, stages d'immersion.